

## 1. BCN-Netbanking

**1.1** - Après acceptation par la Banque Cantonale Neuchâteloise (ci-après dénommée la banque) de la demande formelle d'adhésion signée par le client, la banque met à disposition du client (titulaire des comptes et dépôts) un accès à BCN-Netbanking. Le client désigne, dans le contrat BCN-Netbanking, l'utilisateur (soit le client lui-même, ou toute personne autorisée par le client) disposant d'un droit d'accès pour consulter et/ou exploiter le(s) compte(s) et dépôt(s) du client par l'intermédiaire de BCN-Netbanking.

Dans le cas où le client est différent de l'utilisateur, le client est responsable de s'assurer que l'utilisateur possède les connaissances nécessaires pour utiliser BCN-Netbanking, en particulier en ce qui concerne la sécurité du terminal (ordinateur de l'utilisateur ou autre type d'appareil permettant d'accéder à BCN-Netbanking) et la sécurité sur Internet. Le cas échéant, il appartient au client d'assurer la formation de l'utilisateur.

**1.2** - Le descriptif des services de BCN-Netbanking et les renseignements utiles à son emploi sont directement accessibles sur le site Internet de la banque ([www.bcn.ch](http://www.bcn.ch)). La banque se réserve le droit de modifier ces services et renseignements en tout temps, d'ajouter ou de supprimer des services, en fonction de l'évolution de BCN-Netbanking. Le client admet expressément qu'il est réputé les connaître dès le moment de leur publication sur le site internet de la BCN ([www.bcn.ch](http://www.bcn.ch)).

## 2. Accès à BCN-Netbanking

**2.1** - L'accès à BCN-Netbanking est ouvert à toute personne qui s'est identifiée pour la consultation ou pour une transaction:

- par son numéro d'utilisateur
- et par une clé d'identification, constituée de la carte à puce BCN-Netcard et d'un lecteur de carte (calculatrice ou BCN-Netkey), dont l'utilisation est décrite sur le site Internet de la banque.

La banque se réserve le droit de compléter, de modifier ou de remplacer à tout moment les moyens d'identification mentionnés ci-dessus, notamment au gré des développements de la technique.

Pour des raisons de sécurité, la banque peut demander une légitimation supplémentaire pour l'exécution de certains ordres : la clé d'identification devra alors être utilisée faute de quoi aucune transaction ne sera exécutée.

**2.2** - Le client est tenu de s'assurer que, dès réception, l'utilisateur modifie sans délai, le premier mot de passe personnel de la BCN-Netcard (carte à puce) remis par la banque, en suivant les indications figurant sur la notice explicative et/ou le site Internet de la banque. Le mot de passe de la BCN-Netcard, une

fois modifié et librement choisi par l'utilisateur, est inconnu de la banque. La banque recommande de modifier régulièrement le mot de passe de la BCN-Netcard et de le conserver en un lieu sûr. Pour des raisons de sécurité, le mot de passe ne doit pas permettre d'établir un lien avec le client ou l'utilisateur (par exemple : date de naissance, mot de passe déjà utilisé sur un autre site Internet, etc.).

**2.3** - La banque remet ou met à disposition de l'utilisateur des moyens d'identification dont l'utilisation est décrite sur le site Internet de la banque ([www.bcn.ch](http://www.bcn.ch)). Sauf instructions contraires écrites du client, la banque envoie ces moyens d'identification à la dernière adresse communiquée par le client.

Il appartient au client de s'assurer de la réception des moyens d'identification et, par la suite, de leur emploi. Dès l'annulation d'un accès BCN-Netbanking par la banque, les moyens d'identification sont désactivés.

**2.4** - En cas de perte, de vol, d'oubli ou de dommage rendant l'utilisation de la clé d'identification impossible (par exemple : lecteur de carte (calculatrice) ou BCN-Netkey), l'utilisateur avise immédiatement la banque, qui se charge de bloquer les accès BCN-Netbanking, de délivrer une nouvelle clé d'identification et, sur demande, une nouvelle BCN-Netcard et un nouveau mot de passe (cf. point 3.3). Les frais sont à la charge du client qui autorise expressément la banque à les prélever directement sur un de ses comptes.

**2.5** - Lorsqu'un utilisateur s'est identifié conformément au chiffre 2.1, la banque est en droit de le considérer comme autorisé à accéder à BCN-Netbanking sans autre légitimation ou vérification supplémentaire. L'identification de l'utilisateur ne se fera donc pas à l'aide d'un contrôle de signature ou d'une pièce d'identité mais uniquement via l'utilisation des moyens d'identification au BCN-Netbanking. L'utilisateur qui s'est identifié conformément au chiffre 2.1 peut dès lors valablement, notamment:

- disposer des informations (y compris avis et relevés bancaires) relatives à la/aux prestation(s) désignée(s) dans le contrat BCN-Netbanking et/ou BCN Mobile banking,
- passer des ordres relatifs au(x) compte(s)/dépôt(s) mentionné(s) dans le contrat BCN-Netbanking et/ou BCN Mobile banking.

La banque est autorisée à débiter valablement le(s) compte(s) et dépôt(s) désigné(s) par le client et à exécuter les ordres (y compris les ordres de bourse) que l'utilisateur transmet à la banque par BCN-Netbanking, sans confirmation orale ou écrite du client ou de l'utilisateur. Cela vaut aussi dans les cas où il ne s'agirait pas de la personne effectivement autorisée. Le client reconnaît sans réserve que toutes les transactions effectuées dans le cadre de BCN-Netbanking le lient juridiquement et valablement, et ce indépendamment de tout autre règlement de

représentation ou publication officielle. Demeure réservé le droit de recours éventuel du client à l'encontre de l'utilisateur.

**2.6** - La banque peut selon sa propre appréciation refuser certains ordres passés par BCN-Netbanking, notamment lorsque ceux-ci apparaissent contraires à ses obligations contractuelles ou légales, ou lorsqu'il manque la couverture nécessaire.

**2.7** - Le client reconnaît la validité de toutes les transactions effectuées par la banque sur la base d'ordres transmis par BCN-Netbanking.

Le client reconnaît également que la banque est en droit de considérer que toutes les instructions et communications qui parviennent à celle-ci par ce moyen émanent effectivement de l'utilisateur autorisé.

**2.8** - Une ligne téléphonique ci-après dénommée « Hotline BCN-Netbanking » est mise à disposition exclusive du client ou de l'utilisateur en vue d'obtenir des informations ou services liés à la prestation BCN-Netbanking.

Le client et l'utilisateur prennent connaissance que

- la Hotline BCN-Netbanking est ouverte durant les heures indiquées sur le site Internet de la banque.
- des problèmes survenant en dehors des heures d'ouverture de la Hotline BCN-Netbanking ne peuvent être annoncés que le jour ouvrable bancaire suivant, sans aucune garantie de traitement dans l'intervalle.

La Hotline BCN-Netbanking n'est destinée qu'à un support administratif ou technique de BCN-Netbanking.

### **3. Devoir de diligence du client et des personnes autorisées**

**3.1** - L'utilisateur est responsable de ses moyens d'identification; il lui est recommandé d'en avoir le plus grand soin.

Le client est tenu de s'assurer, pour lui-même ou pour l'utilisateur, que les moyens d'identification à BCN-Netbanking soient gardés secrets et ne puissent pas être découverts (y compris par des moyens techniques), afin d'éviter un emploi abusif par des tiers non autorisés.

Les moyens d'identification ne doivent pas être conservés par écrit, ni enregistrés électroniquement

**3.2** - Le client supporte tous les risques et dommages résultant de la connaissance par un tiers des moyens d'identification permettant l'accès à BCN-Netbanking, et de l'utilisation, même abusive, de ces moyens.

**3.3** - Si le client ou l'utilisateur a une raison de craindre que le mot de passe de la BCN-Netcard soit parvenu à la connaissance d'un tiers, il a l'obligation de le modifier immédiatement. Si son

appareil personnel permettant l'accès à BCN-Netbanking se trouve entre les mains d'un tiers, il a l'obligation d'en aviser immédiatement la banque pour qu'elle prenne les mesures utiles dans les meilleurs délais, l'art. 2.8 ci-dessus étant réservé. S'il s'agit d'une utilisation non autorisée de la clé d'identification, il doit en informer immédiatement la banque pour qu'elle puisse prendre toutes mesures utiles dans les meilleurs délais, l'art. 2.8 étant réservé. Les frais sont à la charge du client qui autorise expressément la banque à les prélever directement sur un de ses comptes.

### **4. Sécurité, confidentialité et exclusion de la responsabilité de la Banque**

**4.1** - La banque n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude et l'exhaustivité des communications transmises électroniquement et des données mises à disposition via BCN-Netbanking. En particulier, la banque ne peut pas être tenue pour responsable si les informations (solde, extraits, transactions, etc.) accessibles ne reflètent pas la réalité au moment de la consultation, compte tenu notamment du temps qui peut s'écouler entre l'enregistrement, l'exécution et la comptabilisation des opérations sur le(s) compte(s)/dépôt(s) du client.

De même, les informations généralement accessibles comme les cours de bourse ou de change, sont temporaires et indicatives uniquement et n'engagent pas la banque. Les données et informations figurant sur BCN-Netbanking ne sont pas des offres fermes, sauf si le contraire est expressément stipulé.

La banque n'assume aucune responsabilité pour les transactions (notamment les ordres de bourse) réalisées via BCN-Netbanking et ne vérifie pas si de telles transactions sont conformes à d'éventuels objectifs de placement du client. Les règles et usances applicables en matière boursière et autres transactions sur titres doivent être respectées par le client et l'utilisateur. Il appartient au client et à l'utilisateur de s'informer à cet égard ainsi que sur les éventuels risques financiers encourus. Le client admet que la banque n'a pas de devoir d'information à son égard sur ces questions.

**4.2** - La bourse suisse a introduit une plateforme appelée Quotematch qui augmente la capacité technique de négociation des produits structurés (Warrants, etc...). Dans le BCN-Netbanking, les produits structurés (Warrants, etc...) contenant "oui" dans le champ QUOTEMATCH (écran "détail d'un ordre") sont traités d'une nouvelle façon par la bourse suisse:

Les horaires d'envoi d'ordres subissent deux modifications :

#### A. Entre 16h55 et 17h35

Les ordres transmis durant les minutes proches de la clôture (avant et après) courent un risque d'être rejetés par la bourse. De ce fait, nous vous recommandons vivement de contrôler le statut de votre ordre dans la liste des ordres.

#### B. Entre 17h30 et 23h00

Nous vous rendons attentifs que les ordres sur des instruments "QuoteMatch " saisis entre 17h30 et 20h00 ne peuvent plus être annulés et ceci jusqu'au prochain jour ouvrable et pas avant 06h00.

**4.3** - La banque décline toute responsabilité pour les dommages que pourraient subir le client et/ou l'utilisateur par suite notamment d'erreurs de transmission, de déficiences techniques, de blocages, de surcharges, d'interruptions, de dérangements ou d'interventions illicites sur le réseau Internet ou téléphonique, ou sur les installations de télécommunication, ou encore d'insuffisances de la part des exploitants de ces installations et réseaux.

La banque ne garantit ni un accès illimité aux canaux électroniques ni une utilisation sans restriction des prestations.

De même, la banque ne peut assurer une mise à disposition absolue d'Internet ou des réseaux téléphoniques.

Les ordres passés dans le cadre de BCN-Netbanking ne sont pas toujours exécutés immédiatement après la saisie, ni 24 heures sur 24. Leur traitement dépend notamment de considérations techniques, des horaires et jours d'ouverture de la banque ainsi que, le cas échéant, des places boursières. La banque n'assume aucune responsabilité en cas de perte si les ordres ne peuvent pas être exécutés dans les délais escomptés.

Dans le cadre de l'utilisation des services BCN-Netbanking, ou de messagerie électronique, la durée des communications et le délai d'envoi d'un e-mail sont dépendants de la qualité du réseau Internet ou téléphonique. La banque ne peut être tenue pour responsable de retards, délais inhabituels, erreurs ou interruptions de réseau.

Les opérateurs téléphoniques facturent les connexions Internet effectuées depuis un réseau mobile (coûts de roaming) : le client et l'utilisateur ont la responsabilité de contrôler ces coûts qui ne sont pas dépendants de la banque et dont elle ne saurait non plus être tenue pour responsable.

**4.4** - La banque décline également toute responsabilité pour les dommages que pourraient subir le client et/ou l'utilisateur en cas d'interruption de BCN-Netbanking pour une autre cause que celles mentionnées au chiffre 4.2 ci-dessus.

**4.5** - La banque exclut toute responsabilité quant au matériel de l'utilisateur, à l'accès technique aux prestations BCN-Netbanking, à l'exploitant du réseau (fournisseur) et au(x) logiciel(s) mis en place pour l'utilisation de BCN-Netbanking. En ce qui concerne le logiciel qu'elle aurait éventuellement fourni ou auquel elle aurait donné accès, la banque ne peut pas garantir qu'il puisse fonctionner de façon irréprochable individuellement ou en combinaison avec d'autres programmes choisis par l'utilisateur.

Sauf en cas de faute grave de sa part, la banque n'assume en particulier pas de responsabilité pour tous les dysfonctionnements, pannes, dommages que pourrait subir ou qui pourraient être causés à l'équipement du client et/ou de l'utilisateur ou aux données qui y sont enregistrées par des déficiences techniques, des dérangements, des surcharges ou des interventions tierces illicites.

**4.6 - Aucun dispositif de sécurité, même issu des développements les plus récents de la technique, ne saurait garantir une sécurité absolue tant du côté de la banque que du côté du client.** Le terminal (ordinateur de l'utilisateur ou autre type d'appareil permettant d'accéder à BCN-Netbanking) échappe au contrôle de la banque et peut constituer un point faible du système. Il existe notamment un risque latent qu'un tiers accède au terminal de l'utilisateur à l'insu de ce dernier lors de l'utilisation des prestations BCN-Netbanking. Malgré toutes les mesures de sécurité préconisées et prises, la banque ne peut pas assumer de responsabilité en ce qui concerne ce terminal.

**L'utilisateur a un rôle actif à jouer pour assurer la sécurité du terminal et des informations échangées par Internet.** Le client prend notamment connaissance des recommandations non exhaustives suivantes visant à éviter autant que possible des accès abusifs et s'engage à en informer tout éventuel utilisateur:

- **Se tenir informé de manière régulière des mesures de précautions à adopter dans l'utilisation du terminal, dans les mesures de sécurité du terminal ou de l'utilisation d'Internet et adopter les mesures de précautions et de sécurité adéquates pour éviter des risques importants.**
- **Protéger de manière adéquate son ordinateur ou autre type d'appareil permettant d'accéder à BCN-Netbanking :** utilisation d'un logiciel de protection Internet (protection contre les maliciels, antivirus, pare-feux, antispam, etc.), installation de programmes fiables, mise à jour régulières des programmes du terminal, protection suffisante des données mémorisées dans le terminal, sécurisation de la connexion, éviter de naviguer en mode administrateur sur Internet, destruction des données à distance en cas de perte, etc.
- **Adopter un comportement prudent dans l'utilisation d'Internet.** Une attention toute particulière doit être portée aux sites visités, éviter les téléchargements sur des forums publics ou des réseaux permettant des téléchargements illégaux, être très prudent avec les e-mails, ne jamais

répondre ou donner suite à un e-mail provenant en apparence de la banque et qui exigerait des informations relatives à la relation bancaire du client ou de l'utilisateur, vérifier l'identité et la sécurité des sites utilisés, n'utiliser que des sites sécurisés pour toute opération confidentielle ou financière, ne transmettre des informations confidentielles (adresse e-mail par exemple) qu'à des sites de confiance, etc.

- **Protéger de manière adéquate ses moyens d'identification:** ne pas effectuer de transmission des moyens d'identification à une tierce personne ou à un site n'étant pas celui de la banque, empêcher la visualisation des données saisies à l'écran ou tapées sur clavier, ne pas utiliser de mots de passe trop simples (données personnelles tels que date de naissance ou mot de passe déjà utilisé sur un autre site, suite de caractères simple, etc.), ne pas mémoriser sur l'appareil les moyens d'identification lorsqu'une clé d'identification n'est pas requise, etc. Le mot de passe de la BCN-Netcard n'est connu que de l'utilisateur.

Le client est tenu de s'assurer, pour lui-même ou pour l'utilisateur, que les risques pouvant affecter la sécurité des données et des communications sont réduits au maximum, en s'informant régulièrement sur les mesures de précaution requises et en installant le dispositif de sécurité adéquat. La banque met à disposition du client et de l'utilisateur sur son site Internet ([www.bcn.ch](http://www.bcn.ch)) quelques conseils utiles qui ne sauraient engager la banque et dont l'exhaustivité n'est pas garantie. Dans tous les cas, le client est seul responsable de son terminal et de l'utilisation qui en est faite, y compris dans les cas d'un accès à BCN-Netbanking ou de l'utilisation de la session par un tiers avec les moyens d'identification du client.

**4.7 -** En cas d'inexécution ou d'exécution défectueuse d'un ordre passé par BCN-Netbanking, la banque ne répond de l'éventuel dommage immédiat en résultant qu'en cas de faute grave de sa part. La banque décline toute responsabilité pour les dommages directs et indirects, les dommages de tiers (y compris l'utilisateur), ainsi que les dommages résultant de l'inexécution d'engagements contractuels du client envers des tiers. En cas de faute légère, la banque n'assume aucune responsabilité pour les éventuels dommages causés par ses auxiliaires, qu'il s'agisse de dommages directs ou indirects.

**4.8 - Messagerie.** La messagerie BCN-Netbanking est conçue pour recevoir toute demande du client relative à des opérations pouvant être effectuées par BCN-Netbanking (demande d'extrait de compte, formulaire pour procuration, conseil, etc.), à l'exception de ce qui suit. **Cette messagerie ne peut pas être utilisée pour la transmission d'instructions au personnel de la banque comme par exemple des ordres de paiement ou de bourse, ni pour l'annulation d'ordres préalablement donnés. La banque n'exécutera donc pas les ordres ou instructions qui lui parviendraient par le biais de la messagerie BCN-Netbanking, ni ne procédera à l'annulation d'ordres de paiement ou de bourse qui lui parviendraient par le biais de la messagerie BCN-**

**Netbanking, toute responsabilité de sa part étant alors exclue. La banque ne saurait être engagée par les informations et éventuelles propositions transmises via sa messagerie BCN-Netbanking puisqu'un engagement juridiquement valable de la banque nécessite une signature collective à deux des personnes autorisées.**

**4.9 -** Il n'est pas possible de garantir totalement la sécurité et la confidentialité des transmissions par voie électronique. Le client prend connaissance des risques suivants, qu'il accepte, et s'engage à en aviser l'utilisateur:

- Les prestations BCN-Netbanking sont effectuées par Internet, sur un réseau ouvert et accessible à tout le monde. La transmission de données et informations par Internet est habituellement transfrontalière et non contrôlée, même si l'expéditeur et le destinataire se trouvent en Suisse. Les données sont cryptées, mais pas l'identité de l'expéditeur et du destinataire. Le client et l'utilisateur en sont conscients et l'acceptent en recourant au BCN-Netbanking.
- Lorsque l'utilisateur est connecté à l'Internet et accède au service BCN-Netbanking, son fournisseur d'accès Internet ou d'autres acteurs sur Internet peuvent identifier les contacts entre l'utilisateur et la banque, et par là établir un lien de relation bancaire.

## 5. Blocage

**5.1 -** La banque se réserve le droit de bloquer en tout temps l'accès à BCN-Netbanking en tout ou partie, sans devoir en indiquer le motif et sans dénonciation préalable. Elle fera en particulier usage de ce droit, en vue d'éviter toute immixtion de personnes non autorisées, en cas de tentatives d'identification incorrectes.

**5.2 -** Dans l'hypothèse susmentionnée, le blocage ne sera levé par la banque que sur demande écrite du client.

## 6. Modalités de la procuration

**6.1 -** Au sens des présentes conditions, est un utilisateur celui qui a été désigné en tant que tel par le client dans le contrat BCN-Netbanking. Pour exercer ses pouvoirs, l'utilisateur reçoit un numéro d'utilisateur, sa clé d'identification et un mot de passe qu'il doit modifier conformément au chiffre 2.2.

**6.2 -** Les pouvoirs conférés à l'utilisateur dans le contrat BCN-Netbanking restent valables jusqu'à leur révocation écrite par l'utilisateur, son représentant légal ou ses héritiers. Il est expressément prévu que les pouvoirs ainsi conférés ne s'éteignent pas par le décès ou par la perte de l'exercice des droits civils du client, mais qu'ils restent en vigueur jusqu'à révocation écrite des héritiers ou du représentant légal. Les pouvoirs communiqués à la banque dans le contrat BCN-Netbanking sont valables sans égard aux inscriptions divergentes consignées dans le Registre du Commerce, d'autres publications

officielles ou consignées sur d'éventuels autres documents déposés auprès de la banque.

**6.3** - Au sens des présentes conditions, est une personne autorisée celle qui a été désignée en tant que telle par le client par une (des) autorisation(s) générale(s) ou spéciale(s).

Les pouvoirs conférés par une autorisation générale ou spéciale ne donnent pas un accès automatique à BCN-Netbanking. Les accès aux services de BCN-Netbanking doivent être expressément demandés et formalisés par un contrat BCN-Netbanking.

- Le contrat BCN-Netbanking doit être signé dans tous les cas par le client et l'utilisateur.
- Dans le cadre d'un accès aux comptes/dépôts d'une société, quelle que soit sa forme (y compris les raisons individuelles), le contrat BCN-Netbanking doit être signé dans tous les cas par l'utilisateur et la(les) personne(s) pouvant légalement engager la société selon les documents reconnus par la banque et déposés à la banque (statuts de la société ou publications officielles de la société, inscriptions aux Registres du Commerce, etc.).

**6.4** - La révocation d'une (des) autorisation(s) générale(s) ou spéciale(s), hors du canal de distribution BCN-Netbanking, n'implique pas la révocation d'autorisation(s) d'utiliser les services BCN-Netbanking et inversement.

## 7. Frais

Le client reconnaît à la banque le droit de percevoir des frais pour la consultation de certaines informations disponibles par BCN-Netbanking. La nature de ces informations et les frais perçus seront communiqués au client et aux personnes autorisées.

La banque se réserve le droit de faire facturer ses prestations BCN-Netbanking, respectivement de modifier les tarifs existants. La banque est expressément autorisée à prélever d'éventuels frais sur un des comptes du client.

## 8. Documents électroniques (e-documents)

Le client peut charger la banque de lui remettre via BCN-Netbanking les justificatifs de certaines opérations bancaires.

La banque a correctement exécuté ses obligations lorsqu'elle a remis les documents précités à l'utilisateur via BCN-Netbanking. La banque est cependant en tout temps en droit de remettre les justificatifs bancaires seulement ou également sous forme de papier, sans indication de motifs.

Les justificatifs sont réputés être régulièrement reçus le jour où ils sont mis à disposition via BCN-Netbanking. Faute de réclamation au plus tard dans le délai de 10 jours, les justificatifs bancaires

seront considérés comme acceptés par le client, le (les) personne(s) autorisée(s) ou l'utilisateur.

Le client reconnaît expressément que, par la remise électronique des justificatifs bancaires, la banque remplit notamment ses obligations en matière de communication et de compte rendu.

Le client est responsable de la conservation des justificatifs bancaires, lesquels sont mis à disposition dans BCN-Netbanking pendant une durée de 18 mois.

## 9. Législation étrangère

Dans certaines circonstances, des lois étrangères peuvent être enfreintes par l'utilisation de BCN-Netbanking. Il appartient au client et à l'utilisateur de s'informer à ce sujet et de s'assurer que toutes les règles et restrictions applicables sont respectées. En particulier, en raison du haut degré de cryptage des données circulant sur Internet, certains pays l'interdisent sur leur territoire. La banque décline toute responsabilité en cas de non-respect de la législation applicable par le client ou l'utilisateur.

## 10. Marketing

Le client et l'utilisateur autorisent la banque à utiliser les données client de BCN-Netbanking à des fins de marketing. Ces données ne seront pas communiquées à des tiers et ne seront utilisées qu'à des fins statistiques (notamment fréquence d'utilisation) et promotionnelles (transmission d'offres) afin de déterminer au mieux les besoins de la clientèle.

## 11. Modification du contrat

**11.1** - La banque se réserve le droit de modifier ou de supprimer en tout temps, les présentes conditions.

**11.2** - Les modifications des présentes conditions d'utilisation seront notifiées au client, pour lui-même et pour l'utilisateur, par le canal BCN-Netbanking ou par tout autre moyen jugé approprié par la banque. A défaut de contestation écrite du client dans le délai de 10 jours dès communication, les modifications seront considérées comme approuvées. Les conditions d'utilisation sont disponibles sur le site Internet de la banque ([www.bcn.ch](http://www.bcn.ch)). Le client et toute personne autorisée s'engagent à les consulter, régulièrement, et sont réputés les connaître et les avoir acceptées.

## 12. Résiliation

**12.1** - Le client et la banque peuvent, en tout temps et sans préavis, mettre fin à l'utilisation du BCN-Netbanking en tout ou partie, moyennant une résiliation écrite.

**12.2** - L'utilisateur qui ne fait pas usage des prestations BCN-Netbanking durant une période de 540 jours ininterrompue voit son accès supprimé sans résiliation écrite.

**12.3** - La résiliation effective du contrat BCN-Netbanking intervient, au plus tard, un jour ouvrable après que la banque soit en possession de l'avis écrit de résiliation du client; le contrat BCN-Netbanking et ses accès restent actifs jusqu'à l'annulation des accès BCN-Netbanking par la banque. Tant que l'annulation des accès n'est pas effective, l'utilisateur peut encore transmettre ou modifier des ordres au moyen de BCN-Netbanking.

Dès que la banque a annulé les accès à BCN-Netbanking, la résiliation est effective et les accès de l'utilisateur dans le contrat BCN-Netbanking ne sont plus possibles. Les pouvoirs conférés aux utilisateurs dans le contrat BCN-Netbanking sont alors automatiquement annulés.

**12.4** - Les ordres transmis par BCN-Netbanking pendant la durée du contrat BCN-Netbanking restent valables même s'i leur date d'exécution est postérieure à la résiliation du contrat. Seul le client ou la(les) personne(s) autorisée(s) peuvent, par écrit, les annuler définitivement ou les modifier.

Suite à l'annulation des accès BCN-Netbanking, la banque ne procède à l'annulation ou la modification d'un ordre BCN-Netbanking que si l'avis écrit du client ou du (des) personne(s) autorisée(s) demandant l'annulation ou la modification d'un tel ordre lui parvient au plus tard trois jours ouvrables avant la date d'exécution dudit ordre.

**12.5** - Le client, le (les) personne(s) autorisée(s) ou l'utilisateur, sont responsables de télécharger et enregistrer/imprimer les e-documents avant la résiliation d'un accès BCN-Netbanking.

### **13. Conditions générales, droit applicable et for**

**13.1** - Les conditions générales de la banque sont également applicables dans le cadre de la relation BCN-Netbanking, de même que toutes dispositions spéciales de la banque régissant certains services offerts dans le cadre de BCN-Netbanking. Demeurent réservées les dispositions légales impératives régissant l'utilisation des réseaux de télécommunication.

**13.2** - Toutes les relations juridiques du client avec la banque découlant des présentes conditions sont soumises au droit suisse uniquement, à l'exclusion de ses règles de conflit de droit..

**13.3** - Le lieu d'exécution des obligations qui découlent de ces relations juridiques est fixé à Neuchâtel. Les contestations éventuelles seront portées devant les tribunaux compétents de la République et canton de Neuchâtel. Le client renonce au droit d'être assigné devant les tribunaux de son domicile. La banque demeure toutefois en droit d'ouvrir action au domicile du client ou de saisir tout autre tribunal légalement compétent.

Neuchâtel, le 18.03.2015